

L'emprunt linguistique, une menace ou enrichissement pour la langue.

Mustafa AbdulRasool AbdulHur

Dr. Saad Fadel Faraj

Université de Bagdad/ Faculté des Langues
Département de français

الاستعارة اللغوية، مصدر تهديد او اثراء للغة

**مصطفى عبد الرسول عبد الحر
د. سعد فاضل فرج**

جامعة بغداد/ كلية اللغات - قسم اللغة الفرنسية

Résumé

Le phénomène de l'emprunt linguistique est un sujet d'intérêt majeur dans les études sociolinguistiques. Il désigne le processus par lequel des mots et du vocabulaire sont transférés d'une langue à une autre à la suite d'interactions culturelles, commerciales ou sociales entre des communautés linguistiques. Cette question soulève un point important : l'emprunt linguistique constitue-t-il une menace pour la langue réceptrice, ou est-il un enrichissement ?

D'un côté, certains experts soutiennent que l'emprunt linguistique représente une menace pour la langue d'origine, car il peut entraîner l'érosion de l'identité linguistique à travers l'introduction de mots étrangers qui affectent la structure et la culture de la langue. Dans ce contexte, les emprunts provenant de langues dominantes, comme l'anglais, sont perçus comme une menace pour l'unicité de la langue réceptrice, pouvant entraîner sa simplification et sa dégradation.

D'un autre côté, l'emprunt linguistique est considéré par d'autres comme un processus d'enrichissement, contribuant à l'expansion du vocabulaire et à l'introduction de nouveaux termes en phase avec les évolutions technologiques, scientifiques et culturelles. Les langues évoluent naturellement et s'adaptent aux besoins de leur époque, et par conséquent, l'emprunt reflète la capacité d'une langue à s'ajuster et à croître face à la mondialisation et à la communication globale. Cette recherche vise à étudier ce sujet en comparant les menaces potentielles engendrées par l'emprunt linguistique et les effets de cet emprunt comme outil d'enrichissement linguistique. Elle explore également les facteurs influençant la manière dont les communautés perçoivent ce phénomène linguistique, dans divers contextes culturels, historiques et sociaux.

Les mots clés : Emprunt linguistique, emprunt lexical, enrichissement linguistique, menace linguistique, contact des langues, néologismes.

المستخلص

تعتبر الظاهرة اللغوية للاستعارة أو الاقتراض اللغوي أحد المواضيع المثيرة للاهتمام في دراسات علم اللغة الاجتماعي. فهي تتعلق بعملية انتقال الكلمات والمفردات من لغة إلى أخرى نتيجة للتواصل الثقافي، التجاري أو الاجتماعي بين المجتمعات اللغوية. كما نتناول سؤالاً جوهرياً يمس العديد من الدول التي تعرف تداخلاً لغوياً: هل يُعدّ الاقتراض اللغوي تهديداً للغة المستقبلية. يطرح هذا الموضوع تساؤلاً مهماً حول ما إذا كان الاقتراض اللغوي يشكل تهديداً للغة المستقبلية أم أنه يعد إثراءً لها.

من جهة، يرى بعض المختصين أن الاقتراض اللغوي يشكل تهديداً للغة الأصلية، لأنه قد يؤدي إلى تآكل الهوية اللغوية من خلال إدخال مفردات أجنبية تؤثر على بنية اللغة وثقافتها. وفي هذا السياق، يُعتبر الاستعارة من اللغات الكبرى مثل الإنجليزية تهديداً لخصوصية اللغة المستقبلية، مما يتسبب في تبسيط اللغة وتدهورها.

من جهة أخرى، يُعتبر الاقتراض اللغوي من قبل آخرين عملية إثراء، حيث يساهم في توسيع المعجم اللغوي وإدخال مفردات جديدة تتماشى مع التطورات التكنولوجية والعلمية والثقافية. فاللغات تتطور بشكل طبيعي وتتكيف مع احتياجات العصر، وبالتالي فإن الاقتراض يعكس قدرة اللغة على التكيف والنمو في ظل العولمة والتواصل العالمي.

يهدف هذا البحث إلى دراسة هذا الموضوع من خلال مقارنتين بين التهديدات المحتملة التي قد يسببها الاقتراض اللغوي وآثار هذا الاقتراض كأداة للإثراء اللغوي. كما يستعرض العوامل المؤثرة في كيفية استقبال المجتمعات للظاهرة اللغوية هذه، سواء في سياقات ثقافية، تاريخية، أو اجتماعية معينة.

الكلمات المفتاحية: الاقتراض اللغوي، الاقتراض المعجمي، الإثراء اللغوي، التهديد اللغوي، التواصل بين اللغات، الألفاظ المستحدثة.

Introduction

Dans cette recherche nous examinerons si le fait d'emprunter représente une menace pour la langue ou bien un enrichissement pour sa lexicologie. Tout en abordant les points de vu des linguistes à ce propos. Nous diviserons cette recherche en deux parties principales. Dans la première partie, nous citerons les points de vu qui voient que l'emprunt peut nuire à la langue et conduire à l'enterrement de son originalité. Tandis que dans la deuxième partie, nous trouverons le contraire, nous citerons les points de vu qui trouvent que l'emprunt est une nécessité et que le recours à l'emprunt est obligatoire, pour répondre aux besoins linguistique des sujets parlants. Deux axes se présentent ici, l'une défensive et l'autre offensive à l'égard du phénomène linguistique le plus connu, qui est l'emprunt.

Ce phénomène linguistique est universel découlant des contacts entre diverses communautés de langues. On parle d'emprunt lorsqu'une langue intègre un mot, une expression ou un terme issu d'une autre langue. Ce phénomène peut se manifester pour plusieurs motifs, comme les échanges interculturels, les besoins de communication dans des secteurs techniques particuliers, les influences sociales, ou bien la mondialisation. Effectivement, grâce aux mouvements migratoires, au commerce international, à l'avancement des technologies et à la propagation des médias, l'introduction de nouveaux termes d'une langue à une autre s'est presque rendue inévitable.

Toutefois, ce phénomène suscite une discussion constante parmi les linguistes et les sociolinguistes. l'emprunt linguistique représente-t-il un danger pour la langue qui le reçoit ou, à l'inverse, un enrichissement qui prouve sa vitalité et son ouverture sur le monde ?

La langue est un instrument dynamique, constamment en transformation, qui illustre les interactions sociales, culturelles et historiques des groupes qui

l'emploient. L'emprunt linguistique, qui est l'un des nombreux phénomènes linguistiques observés à l'échelle mondiale, tient une position significative et génère de nombreuses discussions parmi les spécialistes en linguistique et en sociolinguistique. C'est le processus par lequel une langue intègre des termes, des phrases ou des structures grammaticales issues d'autres langues. On considère souvent ce phénomène comme un signe d'interaction et d'influence réciproque entre les langues, mais il suscite également des questions quant à son effet sur la langue qui l'accueille.

D'une part, certains perçoivent le recours à l'emprunt comme un danger pour la langue, considérant cela comme une altération de son identité et de sa profondeur culturelle. D'après cette vision, l'introduction excessive de termes étrangers pourrait déformer la structure, la syntaxe et le lexique d'une langue, aboutissant à une érosion de sa particularité. Par exemple, l'emploi de plus en plus répandu de mots anglais dans des secteurs tels que la technologie, le commerce ou la culture populaire soulève des préoccupations quant à l'uniformisation et l'affaiblissement de la diversité linguistique à l'échelle mondiale.

D'autre part, l'emprunt de langue peut également être considéré comme un enrichissement linguistique. Il répond aux exigences d'expression dans des situations où la langue cible manque de termes appropriés, en autorisant l'intégration de nouveaux mots et idées. Dans ce contexte, le recours à l'emprunt stimule l'innovation lexicale et la créativité linguistique, tout en procurant une ouverture sur le plan culturel. Il démontre aussi la capacité des langues à s'adapter aux changements sociaux et technologiques.

1. Est-ce que l'emprunt peut représenter une menace ou un enrichissement pour la langue ?

Les attitudes envers le phénomène de l'emprunt varient, certaines sont favorables tandis que d'autres sont hostiles. Deroy (1956 : 232) dit à ce propos que

« Le pessimisme et l'optimisme ne sont, on le sait, que des façons opposées de considérer les mêmes choses : l'un déplore que son verre soit déjà à demi vide, l'autre se réjouit de le voir encore à demi plein. Ce contraste d'attitudes mentales se retrouve devant l'emprunt linguistique. Pour l'optimiste, l'emprunt est un enrichissement de la langue ; pour le pessimiste, il en est une altération regrettable ».

Les langues vivantes ne sont pas des entités statiques, bien au contraire, elles sont en constante mutation et progression, elles se renouvellent et s'enrichissent sans cesse. Nous habitons dans un monde en constante évolution et développement. Les langues sont donc obligées de progresser sur le plan linguistique pour exprimer et dépeindre des réalités nouvelles. Toutefois, une langue ne peut pas isolément satisfaire tous les besoins de communication de son utilisateur. C'est pourquoi elle va se développer grâce à la formation de nouvelles unités linguistiques, appelées « néologismes », et par l'utilisation d'emprunts issus d'autres langues.

L'histoire des langues démontre sans conteste que les emprunts sont un phénomène normal et universel, contribuant de manière significative à la dynamique linguistique et à l'élargissement du vocabulaire. Cependant, les emprunts sont généralement considérés comme une menace, notamment quand une langue en adopte massivement les éléments d'une autre langue qui se trouve en situation de domination économique ou démographique. Ces critiques des emprunts manifestent, dans certaines situations, un point de vue sensé et

raisonnable cherchant à préserver une identité et une vitalité linguistiques, mais elles peuvent également représenter un repli au nom d'une pureté linguistique qui n'a en réalité jamais été présente. Nous prenons à titre d'exemple la langue française pour pouvoir expliquer si l'emprunt constitue une menace ou un enrichissement pour la langue ?

1.1 l'emprunt considéré comme une menace pour la langue :

Depuis le seizième siècle, il y avait déjà une préoccupation pour la protection des mots français. « *Use de mots purement François* », écrivait Du Bellay (1549 :139), à une période où l'Italie brillait artistiquement et, par conséquent, propageait certains mots de sa langue. Les poètes de la Pléiade défendaient, face aux partisans du latin, l'utilisation du français par les Français. D'après eux, la richesse du français suffirait à éviter le recours à d'autres langues, du moins sur le long terme, comme le cite Du Bellay (1549, 68): « *Et qui voudra de bien près y regarder, trouvera que notre langue française n'est si pauvre qu'elle ne puisse rendre fidèlement ce qu'elle emprunte des autres* »

Ici, les poètes revendiquent l'abondance de leur langage. Emprunter signifierait reconnaître que le français ne peut pas désigner chaque objet, à une période où l'on s'efforçait d'imposer au peuple l'usage de cette langue. Bien plus tard, certaines réactions manifestent une certaine préoccupation de quelques écrivains français, tels qu'Etiemble. Son ouvrage « *Parlez-vous franglais ?* », sorti en 1964, suscite le débat sur l'« anglicisation » du français. Etiemble (1964 : 342) partage les propos des poètes de la Pléiade, mentionnés précédemment, et affirme que « *Non, le français n'est point une langue indigente* ». Critique acharné de ce qu'il appelle le « franglais », il fustige la présence excessive d'anglicismes utilisés par les Français, qui selon lui serait responsable de la dépréciation des termes

traditionnels. Il cite de nombreux exemples d'anglicismes, tout en soulignant systématiquement l'existence de leurs homologues en français. En 1966, le général de Gaulle a fondé un comité en faveur de la défense du français afin de lutter contre l'usage excessif des emprunts linguistiques.

La défense de la langue française passe également par le désir de maintenir l'orthographe du français, les mots d'origine anglaise doivent se conformer aux règles orthographiques françaises. Donc, du point de vue canadien, Blanchard (1919) proposait d'utiliser le terme « *stoque* » plutôt que *stock*, et « *waterprouffe* » au lieu de *waterproof*. Selon lui, l'utilisation excessive de l'anglais nuit à la qualité de l'orthographe et à l'harmonie du français. Cette proposition orthographique suggère l'idée d'ajustement des anglicismes à la structure linguistique du français. Blanchard (2000 : 10), convaincu de l'importance de préserver et d'améliorer la langue française, voyait dans le recours aux emprunts un « *mal profond qu'il faut radier de l'usage* ». Le recours à l'emprunt représenterait une véritable profanation de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral. C'est pour cette raison que Blanchard (2000 : 10) suggère que le meilleur comportement serait de s'exprimer et d'écrire uniquement en français « *Une langue bien parlée est la plus belle des choses ; une langue mal parlée, bariolée d'anglicismes, c'est comme le deuxième mets d'Esopé : la pire des choses !* »

Quand il y a trop d'échanges de mots, la pureté de la langue pourrait être en péril. Pour des puristes comme Blanchard et Etienne, l'anglais représenterait une véritable menace pour la langue française. De plus, l'influence de l'anglais sur la syntaxe française est un sujet d'inquiétude pour Gourmont (1899 : 86) et n'est pas limitée au niveau lexical, ce linguiste souligne que : « *C'est [...] du dehors que sont venues nécessairement toutes les atteintes portées à la beauté et à l'intégrité de la langue française. Elles sont venues de l'anglais : après avoir souillé notre*

vocabulaire usuel, il va, si l'on n'y prend garde, influencer la syntaxe, qui est comme l'épine dorsale du langage ».

En sauvegardant sa langue, le peuple assurerait la pérennité de sa nation dans son intégralité. Selon les puristes, l'évitement excessif d'anglicismes est donc la manière de se protéger contre ce qu'Etiemble qualifie de « *colonisation langagière* ». Ce qu'il désigne aujourd'hui comme le « *franglais* » serait, semblable à un cheval de Troie, rien d'autre qu'une ruse destinée à infiltrer la culture française afin de mieux la déformer.

Cette inclination à copier les autres langues pourrait menacer la pureté de la langue française et, de ce fait, son autonomie culturelle. Cependant, la critique des anglicismes se concentre principalement sur ceux jugés « *superflus* ». Pourquoi emprunter un terme étranger alors qu'il existe une alternative en français ? Répondre simplement par « O.K. » alors que le français a des équivalents comme « d'accord », « entendu », « oui » et plusieurs autres, selon les contextes, serait une question de « luxe ». Cela incite donc à utiliser pour ce type d'emprunt l'expression « emprunt de luxe ».

Deroy (1956 : 171-172) le considère superflu, étant donné qu'il a un équivalent dans la langue emprunteuse. Donc, Van Hoof (1989 : 105) reproche à l'expression « *faire du shopping* » d'être complètement injustifiée étant donné qu'on peut dire « *faire ses courses* » ou « *ses emplettes* » en français. Les emprunts devraient être évités s'ils n'apportent rien à la langue française. Le spécialiste en terminologie Dubuc (2008 : 150) s'exprime à ce sujet : « *Ce qui caractérise ces emprunts de mode [look, fun, show], c'est tantôt le snobisme, qui fait préférer le terme étranger au terme du cru, tantôt la paresse, qui dispense de l'effort de chercher le terme exact, et parfois l'ignorance des ressources de sa propre langue.*

Trois attitudes qu'on aurait avantage à éliminer. Si tant est que la langue puisse être le miroir de soi »

Comme Etiemble, l'auteur regrette la négligence des utilisateurs de la langue empruntée. Il les blâme également pour ne pas exploiter les ressources déjà disponibles dans leur propre langue, en raison de leur « ignorance ». Ils sont tous deux convaincus que, fréquemment, le manque d'information sur leur langue maternelle les pousse à emprunter. Mouflet (1947 : 7-8) mentionne aussi le rôle de l'ignorance en écrivant « *La langue française fait partie de notre patrimoine national [...]. Le devoir de la défendre nous incombe, par conséquent. Nous sommes, nous, français, les premiers et seuls chargés, à tout instant, de préserver l'intégrité de notre idiome, ou seuls responsables, non moins incessamment, de sa décadence. Par ignorance, par laisser-aller, par distraction, nous risquons de pervertir le plus noble instrument qui fut jamais donné à l'homme pour manifester ses aspirations, pour traduire la vérité de son être. »*

Selon Etiemble (1964 : 342) aussi, le français possède une richesse lexicale indéniable, et « *l'ignorance et la prétention, qui font bon ménage, peuvent seules nous inciter à juger de la sorte »*.

Il est indispensable de dire que Pour les puristes et les conservateurs, l'emprunt constitue un risque qui compromet l'intégrité et la pureté de la langue et qu'il est nécessaire de combattre. Ils considèrent l'emprunt comme un risque qui altère le bon usage. Même s'il est, assez tôt, affirmé par le défenseur de la langue française Du Bellay (1549, 83) que « *ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable : emprunter d'une langue étrangère les sentences et les mots pour les approprier à la sienne* » certains puristes persistent à penser qu'il faut préserver la langue des mots étrangers et de toute forme de néologisme fait par

l'emprunt linguistique qui est souvent perçu comme un moyen d'enrichissement linguistique aujourd'hui, mais il est important de noter qu'il n'a pas toujours été accueilli avec enthousiasme. Pour certains, l'entrelacement de mots est un symbole d'ouverture, de culture et d'abondance linguistique. Toutefois, certains considèrent cette pratique comme un appauvrissement linguistique, arguant qu'un locuteur qui ne maîtrise aucune de ces langues finit par les mélanger toutes, produisant finalement un charabia. Pour ce groupe de personnes, un tel usage du langage contribue donc à la détérioration de la langue maternelle. L'historien et l'écrivain Naaman (1979), dans son essai sociologique, intitulé *Le français au Liban* souligne que c'est « *surprenant, sinon ridicule, de dire la même chose, simultanément, en trois langues différentes* » pour cet écrivain, l'emprunt est le résultat « *d'une insuffisance, de pauvreté et d'une mauvaise assimilation des idiomes en présent* ». Selon Naaman (1979), de plus qu'on alterne entre les langues, de plus que cela peut conduire les interlocuteurs à tout perdre, et à ce propos il souligne que « *le chevauchement des langues et leur compétition malsaine aboutit à un sabir, à un charabia qui ne ressemble plus à rien.* »

Au bout du compte, c'est l'excès d'emprunts, notamment ceux de l'anglais, qui est visé par les puristes tels qu'Etiemble et Blanchard. De plus, nous avons cité des spécialistes de différents domaines : le terminologue Dubuc2008, le linguiste Deroy1956 et le polémiste Etiemble 1964 considèrent tous l'emprunt comme un phénomène qui n'est pas toujours justifiable. Selon divers degrés, ils considèrent l'emprunt linguistique soit comme un danger pour le français, soit comme une

« *solution de facilité* ».

1.2 L'emprunt considéré comme un enrichissement pour la langue

En dépit de l'opposition acharnée de certains, comme Etiemble, qui mettent en garde contre les anglicismes, l'influence de l'anglais sur le français est incontestable. De nombreux spécialistes du langage estiment que l'intégration d'éléments anglais sous forme d'emprunts n'est pas préjudiciable à la langue française. Ironiquement, les poètes de la Pléiade admettaient déjà que l'utilisation de mots étrangers est parfois indispensable pour décrire des réalités encore méconnues en France. Selon Martinet (1974 : 27), les puristes adoptent une posture défavorable à l'égard de la formation de nouveaux mots. Il souligne que Du Bellay, tout en plaidant pour la langue française, ne voyait pas l'emprunt comme un obstacle à l'évolution de la langue, en disant : « *Lorsque Du Bellay se propose de défendre la langue français, il sait précisément contre qui et pourquoi il le fait : il la défend contre ceux qui refusent de l'employer à certaines fins en arguant de ses lacunes et d'imperfections réelles ou supposées ; il défend la langue en proposant de l'enrichir pour la rendre apte à tous les usages* »

Il rejette l'idée d'une langue statique, qu'il considère comme le point de vue des puristes. Du Bellay (1549 :137) affirmait précisément qu'«*aux nouvelles choses être nécessaire imposer nouveaux mots* ». Malgré son rôle actif dans la promotion du français, il reconnaissait l'écart bien marqué aujourd'hui entre le langage courant et la langue des techniques, couramment désignés comme langue générale et langue de spécialité. Les emprunts trouveraient leur principal lieu d'accueil dans les langues spécialisées. Selon les diverses interprétations de l'emprunt, celui-ci s'intègre au système de la langue cible pour remplir une insuffisance lexicale. L'accumulation d'emprunts représenterait un enrichissement pour le français, car ils offrent une manière ou une idée d'exprimer et de dire les choses.

Deroy (1956 : 137) met en évidence que les emprunts peuvent parfois être justifiés par une nécessité, car ils constituent une réponse lorsque l'on ressent un besoin linguistique. Il désigne par « l'emprunt de nécessité » une innovation lexicale découlant de l'introduction d'un nouvel élément ou d'un concept inédit. Cela rappelle fortement la citation de Du Bellay mentionnée précédemment. Pour Deroy (1956 : 137) cet acte est le résultat d'une obéissance à la raison, en soulignant : « *On n'emprunte raisonnablement que ce dont on manque. L'emprunt se justifie normalement par un besoin* ».

L'emprunt a effectivement une justification, celle qui explique son existence et son utilisation dans une langue. Il serait donc parfaitement justifié d'utiliser des termes étrangers, surtout s'ils favorisent l'expression, même dans la langue courante. Selon Guilbert (1972 : 48-49) qui soutient cette méthode, il dit : « *même si l'emprunt attire les foudres des puristes* », il « *représente en définitive un enrichissement de la langue sans porter atteinte à son intégrité phonologique* ».

Les différences culturelles entre les populations sont l'une des raisons pour lesquelles les langues ne se ressemblent pas ou bien ne sont pas égales. Selon Bogaards (2008 : 31), il dit qu'il est préférable d'utiliser l'emprunt pour la même raison tout en écrivant : « *[...] les différences peuvent être si grandes qu'il vaut mieux créer des éléments lexicaux nouveaux. Et c'est là que très souvent la langue étrangère, porteuse de cette autre culture, s'introduit dans le discours de la langue maternelle* ». Selon la définition de l'emprunt proposée par Delisle (1999 : 33), nous présentons fortement l'idée justifiant le recours à l'emprunt : « *Procédé de traduction qui consiste à conserver dans le texte d'arrivée un mot ou une expression appartenant à la langue de départ, soit parce que la langue d'arrivée ne dispose pas d'une correspondance lexicalisée, soit pour des raisons d'ordre stylistique ou rhétorique* »

Le linguiste Yaguello (1988, 57). déclare dans son Catalogue des idées reçues sur la langue : « *de rares exceptions près peuples isolés, toutes les langues subissent l'influence d'autres langues en contact avec elles. L'emprunt lexical en est la marque la plus spectaculaire* » Effectivement, les emprunts lexicaux constituent l'une des méthodes d'enrichissement linguistique les plus courantes et les plus visibles au niveau des langues. On nomme aussi ces emprunts lexicaux, de manière métaphorique, « mots migrants » ou encore « mots voyageurs » comme l'écrit Derooy (1956 : 22) « *Surtout quand ils sont allés très loin, ils ont reçu le nom de « mots voyageurs » et cette dénomination les personnalise non sans leur conférer un peu de cette poésie qui auréole les héros imaginaires* ».

Les emprunts impliquent un transfert de mots d'une langue à une autre, et d'une culture à une autre, suite à un contact linguistique. Ces termes migrants nous exposent inévitablement à « l'autre », De plus, Dubois (1973 :

188) souligne que « *L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues.* »

Le français n'était pas particulièrement marqué par la purification linguistique, on trouve également des mouvements puristes similaires en Allemagne, en Angleterre et en Grèce. Certains linguistes, quant à eux, vont critiquer l'idéologie « fixiste » des puristes qui refusent de reconnaître que la survie d'une langue est conditionnée par son évolution. On peut mentionner Martinet (1974, 27) parmi ces linguistes qui écrit : « *Lorsque du Bellay se propose de défendre la langue française, il sait précisément contre qui et pourquoi il le fait : il la défend contre ceux qui refusent de l'employer à certaines fins en arguant de ses lacunes et d'imperfections réelles ou supposées ; il défend la langue en proposant de l'enrichir pour la rendre apte à tous les usages* ».

Toute langue se trouvant en situation d'évolution puisqu'elle est en contact avec d'autres langues, elle perd par la suite son caractère de pureté justifié par la présence de nombreux lexèmes nouveaux dans son lexique comme l'affirme Yguellio(2003 : 408) : *«Aucune langue n'est « pure », au sens où elle serait totalement exemptée d'emprunts »* Selon Yaguello, il n'y a pas de langues « pures » et de langues « impures », et il met aussi en garde contre les risques d'un tel raisonnement en citant que (1988 : 58) : *« La notion de pureté de la langue est aussi dangereuse que celle de pureté de la race. Le souci de purification de la langue a amené par exemple l'Allemagne nazie à éliminer certains mots internationaux à racine grecque comme Telefon, Geografie et Television au profit des néologismes purement allemands Fernsprecher, Erdkunde et Fernsehen »*.

Conformément à cette citation de Yguellio, nous pouvons dire que toute langue qui exerce l'opération de l'emprunt, est hybride et que sa pureté disparaît par l'existence des mots étrangers dans son lexique ou bien dans son système linguistique. Par conséquent, deux axes se présentent, le premier est celui qui considère que l'emprunt est un enrichissement du lexique d'une langue donnée, alors que le deuxième voit que l'emprunt est une menace qui va peut-être d'une manière ou d'une autre enterrer l'usage d'une langue donnée, c'est pour cela on trouve que l'avis sur ce phénomène est bien décalé entre encourageant et opposant.

Il est possible de conclure que la conception puriste de l'emprunt est passée à côté. De nos jours, l'accent est mis sur la communication et l'emprunt linguistique est généralement perçu comme un élément d'enrichissement plutôt que d'appauvrissement linguistique. Il est totalement utopique d'imaginer qu'une langue puisse se suffire à elle-même et satisfaire tous les besoins de communication de ses utilisateurs. Le phénomène de l'emprunt linguistique est général, il n'y a aucune langue qui n'ait pas hérité d'une autre un élément linguistique.

D'après ce point de vue, l'emprunt représente un enrichissement et une manière ayant pour objectif d'accroître le ton des lexiques des langues, et une manifestation des contacts qu'elles entretiennent entre elles. Pourtant, les emprunts sont souvent considérées aussi comme une menace, plus précisément quand une langue emprunte massivement à une autre qui se trouve en position de domination économique ou démographique. C'est le cas, aujourd'hui, chez les francophones mais aussi dans d'autres aires linguistiques, face à l'anglais. Et ces préoccupations donnent lieu à la publication d'ouvrages qui visent à défendre le français contre la propagation de l'anglais à travers le monde, contre ce qu'on appelle *le franglais*, ou à la constitution d'organismes terminologiques chargés de créer des termes – techniques avant tout – permettant d'exprimer, « selon le génie de la langue », les nouveautés. L'adoption de mots issus d'une langue étrangère constitue l'un des moyens d'enrichir le vocabulaire d'une langue. Cela implique d'introduire un terme issu d'une autre langue dans un système de langue donné. Contrairement à d'autres méthodes de création de mots, l'emprunt a la spécificité de générer des unités inédites sans utiliser des composants lexicaux déjà existants dans la langue. Effectivement, les mots empruntés se fondent dans la langue en tant qu'éléments indépendants ; ils ne sont absolument pas motivés. Il convient de noter que dans certaines études de linguistique, le sens du terme « emprunt » est considérablement élargi. Il serait inapproprié de désigner comme emprunts des éléments qui ont intégré une langue spécifique avant la date conventionnelle de sa naissance.

Ces critiques s'opposant aux emprunts expriment dans certains cas une position raisonnable qui vise au maintien d'une certaine identité linguistique et de la vitalité d'une langue, mais elles correspondent aussi parfois à une position extrême de repli, de fermeture, au nom d'une pureté fantasmatique de la langue qui, de fait, n'a jamais existé.

Conclusion

Le phénomène d'emprunt linguistique, qui reflète la dynamique des langues face aux changements culturels, sociaux et économiques, est à la fois complexe et inévitable. En considérant la question de l'emprunt comme étant une menace ou un enrichissement linguistique, on constate que cette dualité dépend des perceptions et des contextes diversifiés.

D'une part, certains considèrent l'introduction de mots étrangers comme une dévaluation de la langue, risquant d'affecter son authenticité et sa richesse culturelle. Cette perspective s'associe souvent à un désir de préserver la pureté de la langue face à l'impact croissant de langues prédominantes comme l'anglais.

D'autre part, l'emprunt linguistique peut être considéré comme un outil d'enrichissement de la langue réceptrice, en intégrant des notions et des expressions nouvelles qui rendent possible l'adaptation de la langue aux transformations du monde contemporain. L'intégration de termes étrangers, surtout dans des secteurs tels que la technologie, la science ou les affaires, contribue à maintenir une langue vivante et en adéquation avec l'évolution de la société. Ainsi, il se transforme en un canal d'innovation, de diversité et d'ouverture, plutôt qu'une menace pour l'identité linguistique.

Finalement, l'emprunt linguistique n'est pas entièrement positif ou négatif ; il témoigne plutôt de la capacité d'une langue à se transformer et à s'enrichir des interactions culturelles et linguistiques qui caractérisent le monde actuel. Les langues, en se nourrissant les unes des autres, illustrent la nature dynamique des identités et l'éventail des influences qui caractérisent les sociétés contemporaines. Il est crucial de comprendre que les emprunts linguistiques témoignent de cette progression et qu'il est indispensable, tout en préservant la richesse de leur

héritage, les langues doivent savoir s'adapter aux réalités contemporaines sans perdre leur essence.

Voici un tableau qui met en évidence les différences entre la perception de l'emprunt linguistique en tant qu'enrichissement linguistique et menace linguistique :

Critères	Emprunt linguistique comme enrichissement	Emprunt linguistique comme menace
Impact sur la langue réceptrice	L'emprunt augmente le vocabulaire et enrichit la langue avec des concepts nouveaux.	L'emprunt affaiblit la langue en y introduisant des termes étrangers qui causent la dégradation pour la langue
Adaptabilité de la langue	La langue s'adapte et évolue pour refléter les besoins contemporains.	La langue devient vulnérable et perd de sa richesse face à des influences extérieures.
Relation avec l'identité	L'emprunt reflète une ouverture culturelle et la capacité de la langue à évoluer.	L'emprunt menace l'identité linguistique et culturelle, provoquant une perte de pureté.
Impact sur la culture	Favorise la diversité culturelle et linguistique, enrichissant les échanges.	Déstabilise la culture locale en imposant des termes étrangers qui remplacent les originaux.
Perception sociale	Vu positivement comme une adaptation aux évolutions sociales et technologiques.	Perçu négativement comme un signe de déclin ou d'assimilation excessive.
Exemples d'influences	Emprunts dans les domaines de la technologie, des sciences, des affaires, etc.	Emprunts excessifs de termes d'une langue dominante, notamment l'anglais.
Régulation linguistique	Moins de contrôle ou de résistance envers l'intégration de nouveaux mots.	Nécessité de réguler les emprunts pour éviter une trop grande domination d'une langue étrangère.
Impact sur les générations futures	Favorise l'évolution naturelle de la langue et l'enrichissement des générations futures.	Risque d'appauvrir la langue et de réduire sa capacité à exprimer des idées uniques à la culture locale.

Ce tableau présente les principales distinctions entre les deux perspectives sur l'emprunt linguistique, en soulignant les effets perçus sur la langue, la culture et la société.

Bibliographie

- BLANCHARD, E. (1919), « Chronique du bon langage », La Presse.
- DU BELLAY, J.(1549) : La défense et illustration de la langue française, Paris, Imprimerie de Frédéric Morel.
- DERROY, L. (1956) : L'emprunt linguistique. Paris, Les Belles lettres. DUBOIS, J. et al. (1973) : Dictionnaire de linguistique. Paris : Larousse
- DELISLE, J.,(1999): Terminologie de la traduction, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- ETIEMBLE, R. (1964) : Parlez-vous franglais ? Paris, Gallimard.
- Guilbert, L. (1975) : La créativité lexicale, Paris, Larousse.
- GOURMONT, R. (1899) : Esthétique de la langue française, Paris, Société de Mercure de France.
- MARTINET, A. (1985), Syntaxe générale, Paris, Armand Colin.
- NAAMAN A.(1979), Essai sociologique, intitulé Le français au Liban
- YAGUELLO, M. (2003) Les mots et les femmes : essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine, Paris, Payot.

